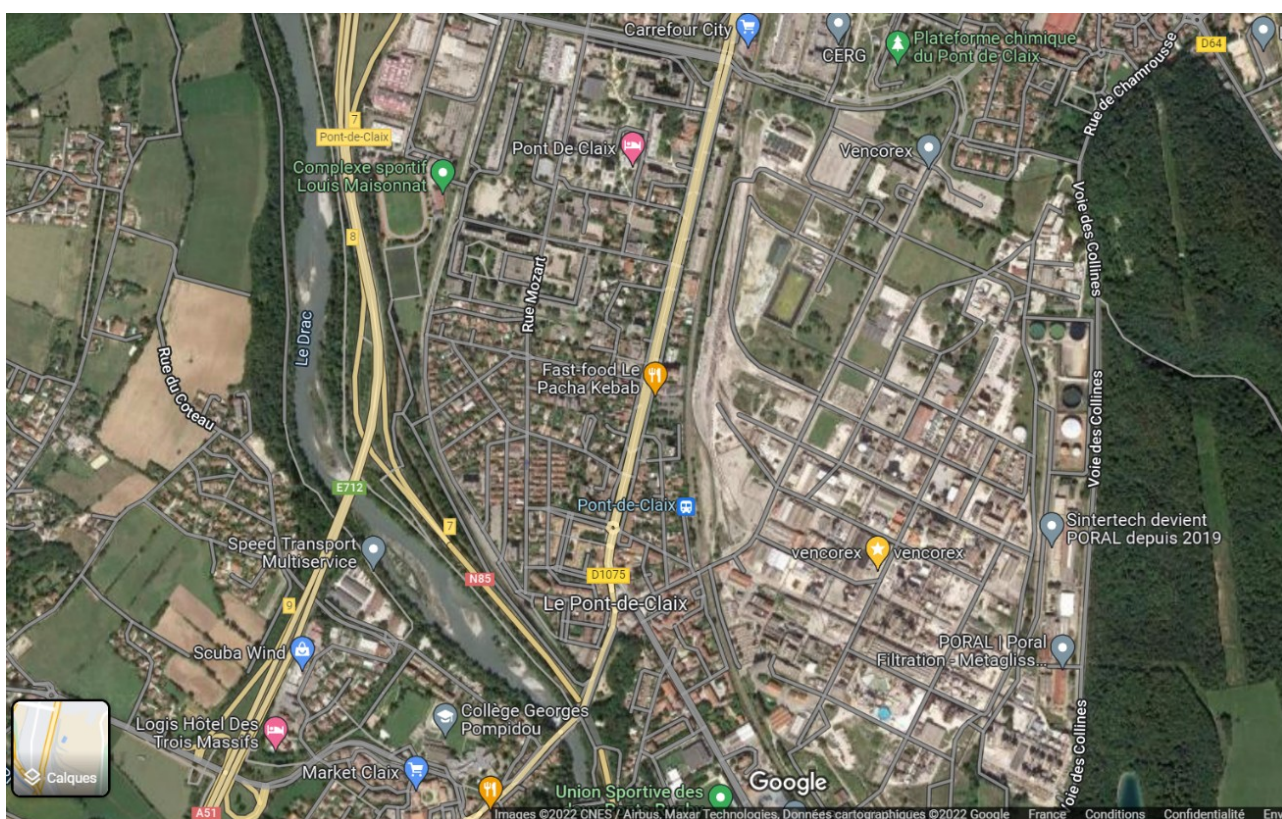


Département de l'Isère

Enquête publique relative à
une demande d'autorisation environnementale
pour la création d'un réservoir de déchets chlorés



RAPPORT D'ENQUETE

Enquête du 04 juillet au 05 août 2022

Table des matières

1	GÉNÉRALITÉS.....	4
1.1	PRÉSENTATION DU LIEU.....	4
1.2	PRÉSENTATION DU SITE.....	4
1.3	DESCRIPTION DU PROJET.....	5
1.4	DESCRIPTION DE L'AIRES D'ÉTUDE.....	5
1.5	CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	6
1.6	COMPOSITION DU DOSSIER.....	6
2	ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	7
2.1	ETAPES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	7
2.1.1	<i>Demande de la société SUEZ.....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Désignation du commissaire enquêteur.....</i>	<i>7</i>
2.1.3	<i>Entretien avec la Direction Départementale de la Protection des Populations.....</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Visite sur place.....</i>	<i>8</i>
3	DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	9
3.1	TENUE DES PERMANENCES.....	9
3.2	RELATIONS COMPTABLES.....	9
3.3	CLÔTURE DE L'ENQUÊTE.....	9
3.4	REMISE DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE.....	9
3.5	REMISE DU RAPPORT.....	10
4	REMARQUES PRÉLIMINAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	10
4.1	OBSERVATIONS SUR LA PUBLICITÉ ET L'AFFICHAGE.....	10
4.2	AVIS SUR LES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DU PUBLIC.....	10
5	AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES À L'ÉLABORATION DU PROJET.....	11
5.1	AVIS DU SDIS.....	11
5.1	CONSULTATION ET AVIS DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....	11
5.2	CONSULTATION ET AVIS DE LA MRAE AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	11
6	RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	11
6.1	AVIS DU PUBLIC.....	11
6.2	QUESTIONS POSÉES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	11
6.3	COURRIEL TENANT LIEU DE RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	13
6.4	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	14
6.5	CONCLUSION.....	15
7	ANNEXES.....	17
7.1	PUBLICITÉ.....	17
7.1.1	<i>Dans le Dauphiné Libéré.....</i>	<i>17</i>
7.1.2	<i>Dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné.....</i>	<i>19</i>
7.2	AFFICHAGE DE L'ARRÊTÉ D'ENQUÊTE.....	21
7.2.1	<i>Sur le site.....</i>	<i>21</i>
7.2.2	<i>Commune de BRESSON.....</i>	<i>25</i>
7.2.3	<i>Commune de CHAMPAGNIER.....</i>	<i>25</i>
7.2.4	<i>Commune de CLAIX.....</i>	<i>26</i>
7.2.5	<i>Commune d'ECHIROLLES.....</i>	<i>26</i>
7.2.6	<i>Commune de JARRIE.....</i>	<i>28</i>
7.2.7	<i>Commune de PONT DE CLAIX.....</i>	<i>29</i>
7.2.8	<i>Commune de SEYSSINS.....</i>	<i>30</i>
7.2.9	<i>Commune de VARCES.....</i>	<i>30</i>
7.3	CERTIFICATS D'AFFICHAGE.....	32
7.3.1	<i>Commune de BRESSON.....</i>	<i>32</i>

7.3.2	Commune de CHAMPAGNIER.....	34
7.3.3	Commune de CLAIX.....	35
7.3.4	Commune d'ECHIROLLES.....	36
7.3.5	Commune de JARRIE.....	37
7.3.6	Commune de PONT DE CLAIX.....	38
7.3.7	Commune de SEYSSINS.....	39
7.3.8	Commune de VARCES.....	40
7.4	REPORT DE LA PERMANENCE DU 21 JUILLET 2022.....	41
7.4.1	Arrêté de report.....	41
7.4.2	Avis de report.....	44

1 Généralités

1.1 Présentation du lieu

Le projet est situé au cœur du site de la plateforme chimique de Pont de Claix, commune située dans l'agglomération grenobloise, au sud de la ville de Grenoble, dans le département de l'Isère.



Les maisons les plus proches se trouvent à environ 400 m à l'ouest du site, au niveau du centre de la commune de Pont de Claix.

Il convient de noter que le projet se situe en dehors des périmètres de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Cette plateforme est gérée par la société VENCOREX ; elle regroupe 6 entreprises chimiques implantées sur 130 hectares et employant environ 800 personnes.

La parcelle cadastrale concernée par le projet est la parcelle AM 168 d'une surface d'environ 770.000 m². Les installations du site SUEZ RR IWS Chemicals occupent actuellement 25.100 m² et les nouvelles installations occuperont environ 800 m².

1.2 Présentation du site

Le site SUEZ RR IWS Chemicals est une installation d'incinération et de traitement de déchets dangereux et non dangereux constituée de :

- ✓ Deux lignes d'incinération avec installations de stockage et dépotage,
- ✓ Une station de traitement physico-chimique des eaux.

La capacité annuelle d'incinération est de 80.000 tonnes.

Le type des déchets traités sur le site sont :

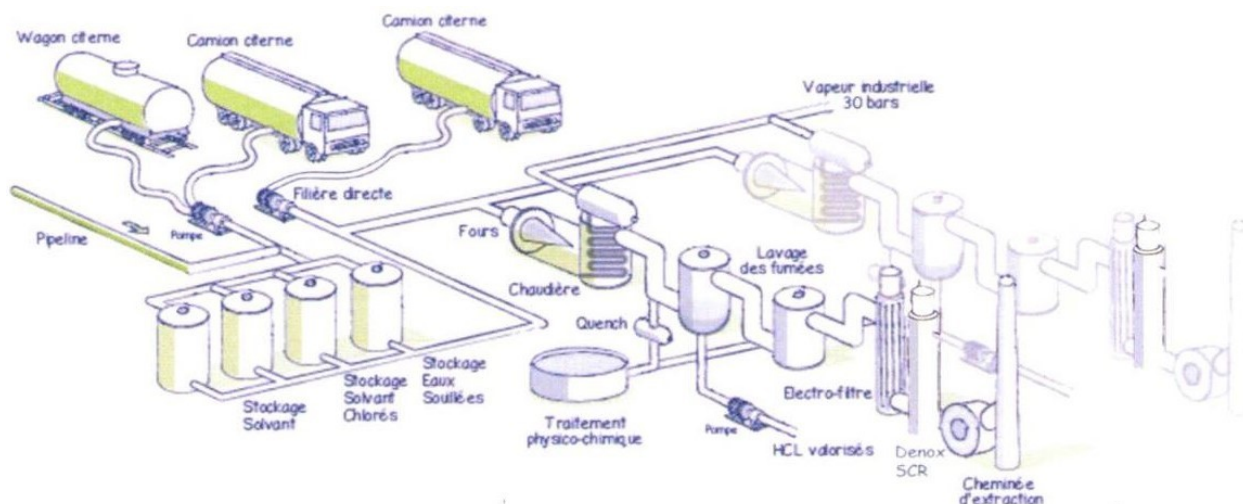
- ✓ des déchets liquides contenant notamment des solvants chlorés,
- ✓ des déchets liquides aqueux,

- ✓ des gaz liquéfiés.

Ces déchets sont réceptionnés en vrac (citerne, wagons) ou en conditionnés (conteneurs de 1000l, cylindre gaz).

Ils peuvent être soit stockés temporairement avant incinération, soit directement incinérés (filrière directe).

La figure ci-dessous schématise le fonctionnement des lignes d'incinération.



1.3 Description du projet

Il s'agit d'un projet d'extension du parc de stockage en ajoutant un bac de solvants chlorés de 300 m3 associé à un poste de dépotage pouvant accueillir un camion-citerne de 33 m3.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité et la stabilité de l'installation d'incinération de déchets dangereux liquides.

En effet, l'évolution du marché des déchets dangereux en Europe a nécessité des adaptations sur le site de Pont de Claix et notamment sur les stockages et systèmes de dépotage afin de limiter l'immobilisation des wagons et camions pour une plus grande flexibilité de traitement.

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 à 8 mois et seront réalisés sans interrompre le fonctionnement des installations existantes.

A noter que le futur bac est destiné à recevoir des solvants chlorés du même type que ceux déjà stockés dans un autre bac existant. De ce fait, les flux de déchets qui seront réceptionnés dans la nouvelle installation seront identiques aux flux déjà réceptionnés sur le site et suivront donc le même processus d'acceptation préalable.

De plus, la mise en place de ces installations ne modifiera aucunement la quantité annuelle de déchets traités sur le site.

De ce fait, ainsi que le souligne l'ARS, la réalisation, du projet n'entraîne pas de trafic routier supplémentaire, ne modifie pas les impacts sur l'environnement et la santé.

1.4 Description de l'aire d'étude

Elle se doit naturellement d'être pertinente par rapport aux caractéristiques du projet et doit tenir compte de la réalité du terrain.

Elle se compose de deux périmètres :

- ✓ Un périmètre rapproché qui correspond à l'emprise du projet et ses environs immédiats soit quelques dizaines de mètres tout au plus,
- ✓ Un périmètre éloigné qui correspondra à l'aire d'étude englobant tous les impacts potentiels

sur l'ensemble des compartiments environnementaux.

Au regard de la nature du projet, des conclusions de l'étude des dangers, l'aire d'étude correspond à un rayon de 3 km maximum autour de l'implantation, au regard de la nomenclature des ICPE IED 3550.

Elle englobe ainsi 8 communes : PONT de CLAIX, BRESSON, CHAMPAGNIER, CLAIX, ECHIROLLES, JARRIE, SEYSSINS et VARCES-ALLIERES-et-RISSET

1.5 Cadre réglementaire

Le site de Pont de Claix est une ICPE (installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Il est par ailleurs classé SEVESO seuil haut et également soumis à la directive européenne IED (Industrial Emission Directive).

Il est soumis à la procédure d'autorisation environnementale au titre des ICPE en application des dispositions du livre 1^{er}, titre VIII, chapitre unique et du livre V, titre 1^{er} du code de l'environnement.

Ces installations entrent dans le champ d'application de la législation des ICPE sous les rubriques :

- ✓ 2770 – installation de traitement thermique de déchets dangereux,
- ✓ 3520b – élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou de co-incinération des déchets, pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour,
- ✓ 3550 – stockage temporaire de déchets dangereux d'une capacité de 50 tonnes,
- ✓ 1434-2 – installation de chargement ou de déchargement desservant un stockage de liquides inflammables soumis à autorisation.

L'augmentation de stockage est de 300 m3 soit 375 tonnes et dépasse donc en elle-même le seuil de la rubrique 3550. Il s'agit donc d'une modification substantielle de l'activité.

Le projet se doit de plus respecter les dispositions des articles L.181-1 et L.181-2 du code de l'environnement imposant que cette nouvelle installation soit portée à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.

Il doit aussi démontrer qu'il respecte les dispositions des articles L181-3, L181-4 et R181-43.

Quant à elle, l'étude d'impact a été rédigée conformément à l'article R122-5 du code de l'environnement.

1.6 Composition du dossier

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- ✓ Pièce 1/24 : courrier de l'ARS
- ✓ Pièce 2/24 : avis du SDIS 38
- ✓ Pièce 3/24 : absence d'avis de la MRAe
- ✓ Pièce 4/24 : plans (PJ 48)
- ✓ Pièce 5/24 : récapitulatif du dépôt du dossier
- ✓ Pièce 6/24 : accusé de réception du dépôt de dossier
- ✓ Pièce 7/24 : résumé non technique (sans pièces confidentielles)
- ✓ Pièce 8/24 : Compatibilité aux plans et programmes – Rapport
- ✓ Pièce 9/24 : étude des dangers - rapport du 12 avril 2021, révisé le 3 décembre 2021
- ✓ Pièce 10/24 : évaluation des conséquences en cas de mélange incompatible
- ✓ Pièce 11/24 : étude d'impact

- ✓ Pièce 12/24 : contexte de la demande d'autorisation environnementale
- ✓ Pièce 13/24 : résumé non technique
- ✓ Pièce 14/24 : respect des dispositions des articles L.181-3, L.181-4 et R.181-43
- ✓ Pièce 15/24 : description de l'activité et du projet
- ✓ Pièce 16/24 : capacités techniques et financières
- ✓ Pièce 17/24 : attestation de maîtrise foncière
- ✓ Pièce 18/24 : origine géographique des déchets
- ✓ Pièce 19/24 : contenu de l'étude d'impact sur les meilleures techniques disponibles
- ✓ Pièce 20/24 : proposition motivée de rubrique IED et proposition motivée de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale
- ✓ Pièce 21/24 : état de pollution des sols
- ✓ Pièce 22/24 : justificatif du respect des prescriptions applicables aux ICPE soumises à l'enregistrement
- ✓ Pièce 23/24 : plan de situation
- ✓ Pièce 24/24 : annexes

Le dossier remis au commissaire enquêteur comprenait de plus des pièces confidentielles destinées à préciser certains points techniques du dossier. Elles n'ont pas été rendues disponibles pour le public dans la mesure où il s'agit de compléments très techniques difficilement abordables pour un public non averti.

- ✓ Annexe confidentielle A : Rubriques
- ✓ Annexe confidentielle B : Calcul des garanties financières
- ✓ Annexe confidentielle C : Impact du projet sur la maîtrise de l'urbanisation

2 Organisation de l'enquête publique

2.1 Etapes de l'enquête publique

2.1.1 Demande de la société SUEZ

Le 22 avril 2021, la société SUEZ RR IWS a fait une demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un réservoir de solvants chlorés sur la plateforme chimique de Pont de Claix.

Elle a complété sa demande par lettres du 10 décembre 2021 et 15 mars 2022.

Le 29 avril 2022, l'inspection des installations classées de l'unité départementale de l'Isère de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes a précisé que le dossier était complet, régulier et pouvait être mis à l'enquête.

2.1.2 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E22000078/38 du 18 mai 2022, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Yves de BON en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet sus-visé.

2.1.3 Entretien avec la Direction Départementale de la Protection des Populations

Suite à cette nomination, le 7 juin 2022 à 15h, j'ai rencontré madame Laurence MORRIS, gestionnaire administratif, chargée du dossier à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

A cette occasion, elle m'a remis un exemplaire complet du dossier d'enquête.

J'ai par ailleurs paraphé le dossier qui sera mis à la disposition du public en mairie de PONT DE CLAIX pendant toute la durée de l'enquête.

A cette occasion, la date des permanences a été fixée, en liaison avec les services de la Mairie de PONT DE CLAIX pour des questions de disponibilité, plusieurs enquêtes étant en cours actuellement.

Au cours de cette rencontre une présentation rapide du projet m'a été faite, me laissant le soin d'organiser une visite avec la maîtrise d'ouvrage pour compléter mon information, ce dossier étant somme toute relativement technique.

2.1.3.1 Fixation des dates de permanence

Il a été convenu que l'enquête démarrerait le lundi 4 juillet 2022 pour une durée de 30 jours. Elle se terminera donc le 5 août 2022. Trois permanences de 3 heures chacune ont été fixées :

- ✓ Lundi 4 juillet 2022 de 09h00 à 12h00, jour d'ouverture de l'enquête,
- ✓ Vendredi 21 juillet de 14h00 à 17h00,
- ✓ Vendredi 05 août 2022 14h00 à 17h00, jour de clôture de l'enquête.

2.1.3.2 Mesures de publicité

L'affichage a été régulièrement fait sur le site à la date du 16 juin 2022 comme en atteste les photographies annexées au point 7.2.1.

J'ai par la suite pu vérifier par moi-même la présence sur le site des affiches réglementaires.

L'ensemble des huit communes concernées par le projet a produit un certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique.

Ces communes ont par ailleurs fourni dès la fin de l'enquête les certificats d'affichage correspondants.

La publication de l'avis d'enquête publique dans la presse a été effectuée avec le calendrier suivant :

- ✓ une première fois le 17 juin 2022 dans le Dauphiné Libéré et dans Les Affiches, soit un peu plus de 15 jours avant le début de l'enquête,
- ✓ une deuxième fois le 08 juillet 2022 dans le Dauphiné Libéré et dans Les Affiches, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Parallèlement, une adresse mail a été ouverte à l'effet de recueillir d'éventuelles observations. Elle est ainsi libellée : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr et figure sur les avis d'enquête, de même que l'adresse du site internet où il est possible de consulter le dossier (<http://www.isere.gouv.fr>).

2.1.4 Visite sur place

La visite sur place a eu lieu le mardi 28 juin 2022 avec madame Claire ALONSO, directrice du site.

Ont tout d'abord été abordés :

- ✓ Les modalités pratiques de l'enquête (permanences, planning, etc..),
- ✓ les problèmes de sécurité supplémentaires qui pourraient se poser avec l'installation du nouveau bac et les éventuelles conséquences que cela pourrait avoir sur l'environnement.

Ensuite une visite de l'ensemble du site a été effectuée, en particulier le laboratoire d'analyse des déchets entrant sur le site, porte d'entrée obligatoire et incontournable pour éviter l'introduction sur le site de déchets incompatibles qui pourraient entraîner d'éventuelles explosions, dégagement de vapeurs avec des conséquences dommageables sur l'environnement.

Tant que le laboratoire n'a pas donné son feu vert, le déchet ne peut pénétrer sur le site et l'on

conçoit aisément que la sécurité du site en dépend.

3 Déroulement de l'enquête

3.1 Tenue des permanences

Les trois permanences tenues au cours de l'enquête se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles à la mairie de Pont de Claix qui avait mis à ma disposition une salle avec un accès internet.

Une modification est néanmoins intervenue en ce qui concerne la date de la deuxième permanence.

En effet, à la suite d'un problème de santé de ma part, il m'a été impossible d'assurer la permanence du 21 juillet 2022.

J'ai pu en avvertir le Maître d'œuvre (la DDPP) qui a fait le nécessaire pour reporter la date de celle-ci au 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Copie de l'arrêté est joint en annexe au point 7.4.1 et copie de l'avis de modification en annexe 7.4.2.

La mairie de Pont de Claix a donné son accord et les autres mairies ont toutes été prévenues et l'affichage de cette modification a été effectué sur les panneaux d'information.

Il a de même été convenu que si des personnes se présentaient malgré tout à la permanence du 21 juillet, celles-ci seraient invitées soit à laisser un avis sur le registre d'enquête, soit à laisser leurs coordonnées afin que je puisse les recontacter.

Personne n'est venu profiter de cette possibilité.

3.2 Relations comptables

Personne ne s'est présenté lors de la première permanence.

Personne ne s'est présenté à la mairie de Pont de Claix le 21 juillet et n'a donc usé de la possibilité de se faire recontacter.

Lors de la permanence du 29 juillet, une seule personne s'est présentée. Il s'agit de madame Claire ALONSO, responsable du site, qui souhaitait faire un point sur la procédure et ses délais. Elle a pu aussi répondre à quelques questions que je me posais sur la sécurité et les éventuels dommages recensés sur la plateforme.

Lors de la dernière permanence du 5 août 2022, j'ai reçu la visite de monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet.

Un courriel a été relevé sur la boîte réservée à cet effet. Cette observation a ensuite été ajoutée au registre d'enquête. Elle est la seule figurant sur celui-ci.

3.3 Clôture de l'enquête

J'ai procédé à la clôture de l'enquête le 05 août 2022 à 17h00 et récupéré le dossier ainsi que le registre d'enquête.

3.4 Remise du procès-verbal de synthèse

Du fait de l'absence d'observations de la part du public, j'ai informé le maître d'ouvrage qu'un dossier de synthèse des avis du public ne pouvait donc pas être établi.

Nous avons alors convenu, en accord avec la DDPP, que je transmettrais par courriel une synthèse de mes observations, ce que j'ai fait par courriel du 9 août 2022 lui demandant de m'accuser réception de ce dernier, accompagné éventuellement d'observations complémentaires si nécessaire/

Le maître d'ouvrage a accusé réception du courriel le 15 août 2022, dans le délai règlementaire de 15 jours sans apporter de précision.

3.5 Remise du rapport

Le 5 septembre 2022, je me suis rendu à la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) afin de remettre à madame Laurence MORRIS le dossier d'enquête, le registre d'enquête, le rapport d'enquête et les conclusions motivées.

Parallèlement le même jour, j'ai envoyé sur la plateforme d'échange de fichiers volumineux du Conseil d'Etat le rapport d'enquête, mes conclusions motivées et les différentes pièces administratives y afférent.

4 Remarques préliminaires du Commissaire enquêteur

4.1 Observations sur la publicité et l'affichage

Ainsi qu'il est précisé plus haut dans ce rapport, et conformément à la législation en vigueur, l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique a été publié le vendredi 17 juin 2022, soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête, dans « Le Dauphiné Libéré » et dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

Une seconde insertion a été faite, en cours d'enquête, dans ces mêmes publications le vendredi 08 juillet 2022.

Chacune des huit communes concernées a produit un certificat d'affichage de ce même document quinze jours avant, et pendant toute la durée de l'enquête. Les communes disposant d'un dispositif d'affichage public lumineux, ont inséré un message rappelant la tenue de l'enquête publique.

Je considère que l'affichage et la publicité ont permis de diffuser correctement l'information relative à la tenue de cette enquête.

4.2 Avis sur les documents mis à disposition du public

Ce paragraphe ne concerne que mon avis sur la pertinence des documents composant le dossier par rapport à une attente du public et sur la facilité avec laquelle il est rapidement assimilable et compréhensible.

Le dossier soumis à l'enquête publique m'est apparu comme étant complet dans son contenu et conforme à ce qui est attendu d'un tel dossier. Il répond de plus aux exigences réglementaires.

Il est évident que, même si le projet en lui-même est simple, le dossier est très technique et n'est pas facile à appréhender pour un public non averti.

Cela dit, j'ai été agréablement surpris par le résumé non technique qui est habituellement le point faible de la quasi-totalité des dossiers d'enquête que j'ai eus à traiter. Je le trouve clair et doit permettre au public de se rendre compte que l'ensemble des questions qu'il est en droit de se poser a été abordé.

J'ai souvent fait la remarque que, pour la plupart des dossiers soumis à enquête, le résumé non technique n'était qu'un résumé « technique » ne permettant pas d'obtenir une synthèse claire, lisible du dossier.

J'ai aussi souvent souhaité qu'il apparaisse comme un document à l'attention d'un public non averti pour lui permettre de comprendre les enjeux d'un projet.

Il me semble qu'ici, le résumé non technique atteint son but et je tenais à le souligner.

J'émettrais juste une réserve sur le titre de certains documents portant la mention « Demande d'extension de capacité », ce qui pourrait laisser à penser qu'il y aurait une augmentation du volume de déchets traités, ce qui n'est pas le cas.

5 Avis des personnes publiques associées à l'élaboration du projet

5.1 Avis du SDIS

Le 1^{er} juin 2021 a émis un avis favorable en insistant sur le fait que les nouveaux phénomènes dangereux s'intègrent dans les plans de secours existants sans générer d'effet domino significatif.

5.1 Consultation et avis de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

La DREAL a été informée le 30 avril 2021 du dépôt du dossier de la société SUEZ sur l'application Guichet Unique Numérique pour avis de l'ARS.

Par courrier du 15 juin 2021, la DREAL a précisé qu'elle n'avait pas d'observation particulière à émettre sur ce dossier, compte tenu essentiellement du fait que le projet ne modifiant pas la nature et la quantité des déchets traités par les installations existantes, les rejets atmosphériques et aqueux ne seront pas augmentés par rapport à la situation initiale.

5.2 Consultation et avis de la MRAe Auvergne Rhône-Alpes

Le 22 février 2022, la MRAe a formulé une absence d'avis sur le projet dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement, faute de moyens suffisants pour examiner le dossier.

6 Rapport de synthèse

Cette partie qui, en cas de remarques du public, aurait fait l'objet d'un document séparé, a été incluse dans le présent rapport d'enquête. En effet, elle est sans objet du fait de l'absence de remarques formulées soit lors des permanences par écrit ou par oral, soit par tout autre moyen (courriel, courrier, etc..).

Un courriel tenant lieu de rapport de synthèse a néanmoins été envoyé le 9 août 2022 au maître d'ouvrage

Une copie de ce courriel figure au point 6.3.

6.1 Avis du public

Il est naturellement possible de tenter de comprendre le pourquoi du désintérêt du public.

Ce désintérêt du public peut s'expliquer :

- ✓ d'une part, par le fait que le projet se situant dans une zone d'activité déjà existante, loin des habitations, aucun terrain particulier n'est concerné par la création de ce nouveau bac, d'autant plus qu'il n'augmente pas le volume de déchets traité,
- ✓ d'autre part parce que l'activité en elle-même, peu connue du public, ne semble pas générer d'inquiétude particulière vis à vis de l'environnement,

6.2 Questions posées par le commissaire enquêteur

Il se trouve que je n'ai reçu aucune observation que ce soit en permanence, par courrier ou par courriel, si ce n'est un courriel de Monsieur Jean-Carlos FERNANDES directeur de l'établissement VENCOREX du Pont de Claix, président du Comité Hygiène, Sécurité, Environnement de la plateforme chimique qui s'est déclaré très favorable à ce projet de création d'un réservoir de solvants chlorés.

En conséquence, ce paragraphe sera la synthèse des questions que je me posais et qui concernaient essentiellement la sécurité et l'aspect environnemental :

- ✓ éventuelles conséquences d'un dysfonctionnement dans le dépotage ou le stockage,
- ✓ citerne transportant un déchet incompatible,

- ✓ risque terroriste,
- ✓ etc..

Hormis les réponses que j'ai pu trouver dans l'étude de danger, la visite de madame Claire ALONSO, responsable du site, lors de la deuxième permanence m'a permis d'éclairer certains points quant à la prise en compte des conséquences d'un incendie ou d'un problème lors du dépotage de même que l'éventualité d'un déchet ne correspondant pas à sa description.

Ensuite, la visite de monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet, m'a permis d'éclaircir d'autres points en particulier ceux concernant l'éventualité d'un acte terroriste, interne ou externe à la plateforme.

Il ne m'est pas possible de détailler ici les mesures envisagées pour des raisons de confidentialité mais elles m'ont paru suffisantes pour répondre à cette problématique.

En complément des réponses obtenues, il m'a paru intéressant de souligner que :

- ✓ d'une part, l'augmentation de la capacité de stockage (300 m³) est à rapprocher de la capacité globale de rétention en cas de problème qui reste largement suffisante et,
- ✓ d'autre part, que les flux de déchets qui seront réceptionnés dans la nouvelle installation seront identiques aux flux déjà réceptionnés sur l'installation,
- ✓ et, en dernier lieu, il n'y a pas d'augmentation du volume global de déchets traités.

Ces points me semblent de nature à minimiser l'augmentation du risque éventuellement apportée par la création de ce bac de stockage ou, tout au moins, à ne pas créer de risque nouveau.

6.3 Courriel tenant lieu de rapport de synthèse

Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse

Sujet : Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse

De : Yves de BON <rebelloch@gmail.com>

Date : 09/08/2022, 15:58

Pour : Claire ALONSO <claire.alonso@suez.com>

Copie à : MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour madame ALONSO,

L'enquête s'étant terminée le vendredi 5 août, je me dois de vous faire parvenir un rapport de synthèse des différentes observations que j'aurais pu recueillir.

Il se trouve que je n'ai reçu aucune observation que ce soit en permanence, par courrier ou par courriel, si ce n'est un courriel de Monsieur Jean-Carlos FERNANDES directeur de l'établissement VENCOREX du Pont de Claix, président du Comité Hygiène, Sécurité, Environnement de la plateforme chimique qui s'est déclaré très favorable au projet de création d'un réservoir de solvants chlorés.

J'ai pu m'interroger sur la non participation du public lors des permanences ou par tout autre moyen.

La période choisie était-elle la plus adéquate, compte tenu des vacances et de la canicule incitant plutôt à rester chez soi. Si cela a peut-être joué un rôle, je pencherais plutôt pour une autre explication.

Cette plateforme existe depuis quelques années déjà et n'a pas créé de problème majeur. Elle est intégrée dans le paysage et relativement éloignée des habitations. De plus, il ne s'agit que de rajouter un dispositif existant sans augmentation du volume traité et sans ajout d'autres effluents que ceux déjà pris en charge.

En conséquence, vous trouverez ici la synthèse des questions que je me posais et qui concernaient essentiellement la sécurité :

- éventuelles conséquences d'un dysfonctionnement dans le dépotage ou le stockage,
- rupture d'une canalisation,
- citerne transportant un déchet incompatible ou ne correspondant pas aux caractéristiques annoncées,
- création d'un nuage de fumées toxiques,
- délai de réponse en cas d'incident,
- risque terroriste, externe (pénétration forcée...) ou interne (corruption),
- etc..

Hormis les réponses que j'ai pu trouver dans l'étude de danger, votre visite lors de la deuxième permanence m'a permis d'éclairer certains points quant à la prise en compte des conséquences d'un incendie ou d'un problème lors du dépotage de même que l'éventualité d'un déchet ne correspondant pas à sa description.

La visite de monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet, m'a permis d'éclaircir d'autres

points en particulier ceux concernant l'éventualité d'un acte terroriste, interne ou externe à la plateforme.

En complément des réponses obtenues, il m'a paru intéressant de souligner que :

- d'une part, l'augmentation de la capacité de stockage (300 m3) est à rapprocher de la capacité globale de rétention en cas de problème qui reste largement suffisante,
- d'autre part, les flux de déchets qui seront réceptionnés dans la nouvelle installation seront identiques aux flux déjà réceptionnés sur l'installation,
- et, en dernier lieu, il n'y a pas d'augmentation du volume global de déchets traités.

Ces points me semblent de nature à minimiser l'augmentation des impacts éventuellement ajoutés par la création de ce bac de stockage ou, tout au moins, à ne pas créer d'impact supplémentaire ainsi que le rapporte le SDIS dans son avis.

Sans nier que le risque zéro n'existe pas, je n'ai ni interrogations ni suggestion supplémentaires.

En conséquence, ce courriel tient lieu de procès-verbal de synthèse et je vous saurais gré de bien vouloir m'en accuser réception le plus rapidement possible avec, éventuellement, des précisions ou remarques complémentaires que vous souhaiteriez apporter pour compléter ou infirmer mes propos et éclairer mon rapport.

Bien cordialement,

Yves de BON

6.4 Réponse du Maître d'ouvrage

Madame Claire ALONSO, directrice du site de Pont de Claix m'a répondu par courriel le 15 août 2022 sans ajouter d'observation (copie du mail sur la page suivante).

Je me dois de préciser que madame Claire ALONSO et monsieur Dominique DEBOEUF ont répondu clairement à toutes les questions que je me posais ce qui explique que le maître d'ouvrage n'ai pas cru bon d'apporter de nouvelles précisions lors de sa réponse.

RE: Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse

Sujet : RE: Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse
De : "Alonso, Claire (IWS)" <claire.alonso@suez.com>
Date : 15/08/2022, 20:07
Pour : 'Yves de BON' <rebelloch@gmail.com>
Copie à : MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour M. de BON,

J'accuse réception du PV de synthèse que vous m'avez transmis et vous remercie pour votre implication et sérieux dans la conduite de cette enquête.

Je vous souhaite une bonne continuation.

Cordialement

Claire ALONSO
Directrice Site de Pont de Claix
IWS CHEMICALS France

Téléphone fixe : +33476695063
Portable : +33677222572



Plate-forme CHIMIQUE DE PONT DE CLAIX
Rue LAVOISIER CS60013
38801 LE PONT DE CLAIX CEDEX

6.5 Conclusion

Malgré le manque de participation du public et tenant compte des précisions sur l'aspect sécuritaire et environnemental qui m'ont été apportées par

- ✓ Madame Claire ALONSO, directrice du site de PONT de CLAIX et
 - ✓ Monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet
- lors de leur visite durant mes permanences, de l'analyse des documents du dossier d'enquête publique et de ma propre analyse, j'ai rédigé mes conclusions personnelles et motivées qui font l'objet d'un document séparé.

Le 05 septembre 2022

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves de BON", with a large, stylized flourish at the end.

Yves de BON

ANNEXES

7 Annexes

7.1 Publicité

7.1.1 Dans le Dauphiné Libéré

7.1.1.1 Le 17 juin 2022

24 | VENDREDI 17 JUIN 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 76 88 73 86
04 76 88 73 24
LDLegales38@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS
Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

COMMUNE DE FONTCOUVERTE-LA-TOUSSIERE
Avis d'appel public à la concurrence
M. Bernard COVAREL - maire
13 rue de la Sainte
73300 FONTCOUVERTE-LA-TOUSSIERE

vendredi 4 juillet 2022 de 9h à 12h
mardi 12 juillet 2022 de 9h à 12h
vendredi 5 août 2022 de 9h à 12h
vendredi 19 août 2022 de 9h à 12h
Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.55.49.99 - Mèl : dpp@le-dauphine.fr)

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale des Territoires
ROISSARD - SAINT MICHEL LES PORTES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet d'aménagement de sécurisation sur la RD 1075 - secteur 2 par le Conseil départemental de l'Isère

l'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de La Porte-Claix, siège de l'enquête.
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultées, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère - www.isere.gouv.fr (cf. lien sus-cité).

COMMUNE DE CHOZEAU
AVIS D'APPÊL PUBLIC A LA CONCURRENCE
1 - ACHETEUR
COMMUNE DE CHOZEAU - 1 place de la Mare - 38400 CHOZEAU - TEL : 04 78 60 11 09

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Installations classées pour la protection de l'environnement
Avis d'enquête publique

VIES DES SOCIÉTÉS
Cabinet Thierry LEBRUN
Société d'Associés
1 place Fernin Caster - Euroleop
38000 GRENOBLE

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

AVIS
Enquêtes publiques
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations
Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des Populations

7.1.1.2 Le 8 juillet 2022

26 | VENDREDI 8 JUILLET 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNONCES LÉGALES

Eurologes logo, Publiez vos marchés publics, Publiez vos formalités

CONTACTS ISÈRE, 04 76 88 73 86, 04 76 88 73 24, LD.Legales38@ledauphiné.com

le dauphiné libéré logo, Le Journal d'Annonces Légales de référence

MERLIER PEINTURE 38, Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/05/2022, il a été constitué une société SARL présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale: MERLIER PEINTURE 38

SCI DU MIDI, Par acte SSP du 01/07/2022, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: SCI DU MIDI

Transferts de siège social, SUYUN, EURL au capital de 500.000 €, Siège social: 519 Impasse des Alpes 38260 MARCILLIÈRES - RCS GRENOBLE 881 717 359

RTA Avocats, Barreau de Thonon-Bains, 1, rue René Blanc - 74100 Nemasse

SCI Loisirs, Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 Euros, Nouveau siège social: 2, rue Alfred Gueymard 38400 Saint Martin d'Hères

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, ROISSARD - SAINT MICHEL LES PORTES, AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modifications statutaires, SCI PROTEA, Capital social: 10.000€, Siège social: 3 lotissement Bel Azur 38540 GRENAY

AVIS, Droit de préemption urbain, COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Installation du DPU et du DPUR sur la zone AU de Secrétan, Par délibération en date du 28 juin 2022, le Conseil Municipal a modifié le périmètre droit de préemption urbain sur les territoires de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

de l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé dans la zone AU de Secrétan à la SPL ISÈRE AMénagement.

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour l'extension du site de production d'emballages alimentaires souples par la société ANCOFF Flexibles Packaging France

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, ROISSARD - SAINT MICHEL LES PORTES, AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, ROISSARD - SAINT MICHEL LES PORTES, AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, ROISSARD - SAINT MICHEL LES PORTES, AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préfecture de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, ROISSARD - SAINT MICHEL LES PORTES, AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installation classée, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement, Préfecture de l'Isère, Direction Départementale de la Protection des Populations, PROTECTION DES POPULATIONS, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

le dauphiné libéré logo, MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS, Procédures adaptées (plus de 90000 euros), MAIRIE DE BIVIERS, Avis d'appel public à la concurrence

le dauphiné libéré logo, MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS, Procédures adaptées (plus de 90000 euros), MAIRIE DE BIVIERS, Avis d'appel public à la concurrence

le dauphiné libéré logo, MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS, Procédures adaptées (plus de 90000 euros), MAIRIE DE BIVIERS, Avis d'appel public à la concurrence

7.1.2 Dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

7.1.2.1 Le 17 juin 2022

AVIS ADMINISTRATIFS

A2022C11571

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour la création
d'un réservoir de solvants chlorés par la
société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

**Siège social : 1 rue Buster Keaton,
CS 40153, 69808 Saint-Priest CEDEX**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 5 août 2022 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :
- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'une absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :

- en mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- sur le site internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).
- sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Pont-de-Claix.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Le Pont-de-Claix,

- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 17 h.

- par voie postale à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra).

Le commissaire-enquêteur, M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Pont-de-Claix, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 juillet 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Claire ALONSO, directrice du site, tél. : n° 04/76/69/50/63 ou par courriel : claire.alonso@suez.com
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Pont-de-Claix, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A2022C11596

**Communes de BESSE et de CLAVANS-EN-HAUT-OISANS
Enquête publique pour le projet de création de l'Association
foncière pastorale des Alpagnes de BESSE en OISANS
Le Préfet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le
projet de création.**

A cet effet, M. Robert MARIE, a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de l'enquête publique sera déposé en Mairies de Besse et de Clavans. Il sera disponible du 6 au 26 juillet 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

le commissaire enquêteur recevra seulement en mairie de Besse le 27 et 29 juillet 2022 et en mairie de Clavans-en-Haut-Oisans le 28 juillet 2022, de 9 h à 12h et de 14h à 17h pour les 3 jours.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet de l'État <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>

7.1.2.2 Le 08 juillet 2022

AVIS ADMINISTRATIFS

A2022C11572

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour la création
d'un réservoir de solvants chlorés par la
société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

**Siège social : 1 rue Buster Keaton,
CS 40153, 69808 Saint-Priest CEDEX**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 5 août 2022 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :
- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'une absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :

- en mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- sur le site internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).
- sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Pont-de-Claix.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Le Pont-de-Claix,
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 17 h.

- par voie postale à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra).

Le commissaire-enquêteur, M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Pont-de-Claix, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 juillet 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Claire ALONSO, directrice du site, tél. : n° 04/76/69/50/63 ou par courriel : claire.alonso@suez.com

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Pont-de-Claix, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

7.2 Affichage de l'arrêté d'enquête

7.2.1 Sur le site

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] Affichage avis d'enquête publique
De : > claire.alonso (par Internet) <claire.alonso@suez.com>
Date : 16/06/2022 à 12:07
Pour : 'MORRIS Laurence - DDPP 38/IC' <laurence.morris@isere.gouv.fr>
Copie à : "Quesada, Doriane (IWS)" <doriane.quesada@suez.com>, "Deboeuf, Dominique (IWS)" <dominique.deboeuf@suez.com>

Bonjour,

Pour faire suite à notre échange de ce jour, voici les photos attestant l'affichage de l'avis d'enquête publique aux entrées sud et nord de la plateforme et visibles depuis la voie publique.

Cordialement

Claire ALONSO

Directrice Site de Pont de Claix

IWS CHEMICALS France

Téléphone fixe : +33476695063

Portable : +33677222572



Plate-forme CHIMIQUE DE PONT DE CLAIX

Rue LAVOISIER CS60013

38801 LE PONT DE CLAIX CEDEX

—20220616_111541.jpg—



Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

— 20220616_112332.jpg —



— 20220616_112338.jpg —

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC



7.2.2 Commune de BRESSON

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] RE: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France
De : > mairie-bresson (par Internet) <mairie-bresson@orange.fr>
Date : 13/06/2022 à 16:43
Pour : "MORRIS Laurence - DDPP 38/IC" <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour,
Nous accusons bonne réception de votre mail vendredi dernier ainsi que le dossier sous clé USB ce jour.
Je vous informe que l'avis d'enquête publique a été affiché ce jour dans notre commune.
Nous vous ferons parvenir le certificat d'affichage à la fin de l'enquête.
Cordialement,
Le secrétariat
Adeline GANNAT

Mairie de Bresson
11 Grand'ruie
38320 BRESSON
Tél : 04.76.25.26.61
Fax : 04.76.25.35.55
Mail : mairie.bresson@wanadoo.fr
Site : www.village-de-bresson.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30
Mercredi : de 9h à 12h
Vendredi : de 9h à 14h

7.2.3 Commune de CHAMPAGNIER

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] Re: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France
De : > mairie (par Internet) <mairie@champagnier.fr>
Date : 15/06/2022 à 16:48
Pour : MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour
A la suite de votre appel, j'ai procédé, **ce jour**, à l'affichage de l'avis d'enquête publique.
Cordialement
Le secrétariat



7.2.4 Commune de CLAIX

C

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France - COMMUNE DE CLAIX 38640
De : > Christel.TONTON (par Internet) <Christel.TONTON@ville-claix.fr>
Date : 15/06/2022 à 11:56
Pour : MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>
Copie à : POSTOLY Aurélia <aurelia.postoly@ville-claix.fr>

Bonjour,

J'accuse bonne réception de votre courriel et vous informe que nous avons procédé à l'affichage de l'enquête publique à la date du 13/06/2022.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Christel TONTON

Direction Générale des Services

04 76 98 15 36

www.ville-claix.fr

7.2.5 Commune d'ECHIROLLES

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] Affichage enquête publique
De : > h.zouhir (par Internet) <h.zouhir@ville-echirolles.fr>
Date : 16/06/2022 à 14:41
Pour : <laurence.morris@isere.gouv.fr>
Copie à : Philippe Vic <p.vic@ville-echirolles.fr>

Bonjour,

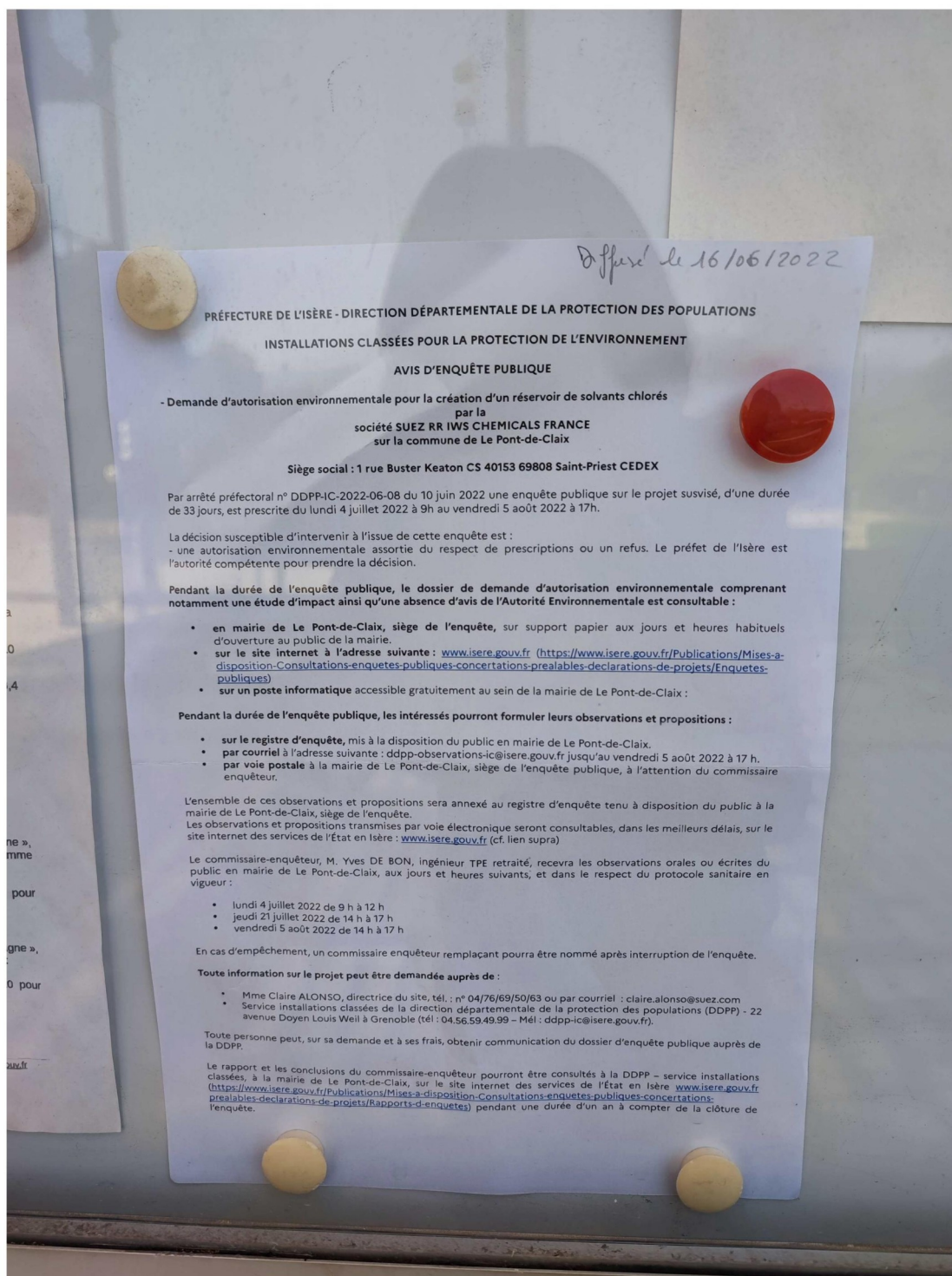
Suite à notre conversation ce jour, je vous transmets la photo de l'affichage fait à la ville Echirolles.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

--

ZOUHIR Hayat
Direction Ville Durable
Tél.: 04.76.20.63.79 Fax : 04.76.20.49.58
Mail : h.zouhir@ville-echirolles.fr



7.2.6 Commune de JARRIE

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] Re: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR
IWS Chemicals France

De : > liliane.benassai (par Internet) <liliane.benassai@mairie-jarrie.fr>

Date : 15/06/2022 à 15:26

Pour : laurence.morris@isere.gouv.fr

Copie à : Urbanisme <urbanisme@mairie-jarrie.fr>

Bonjour,

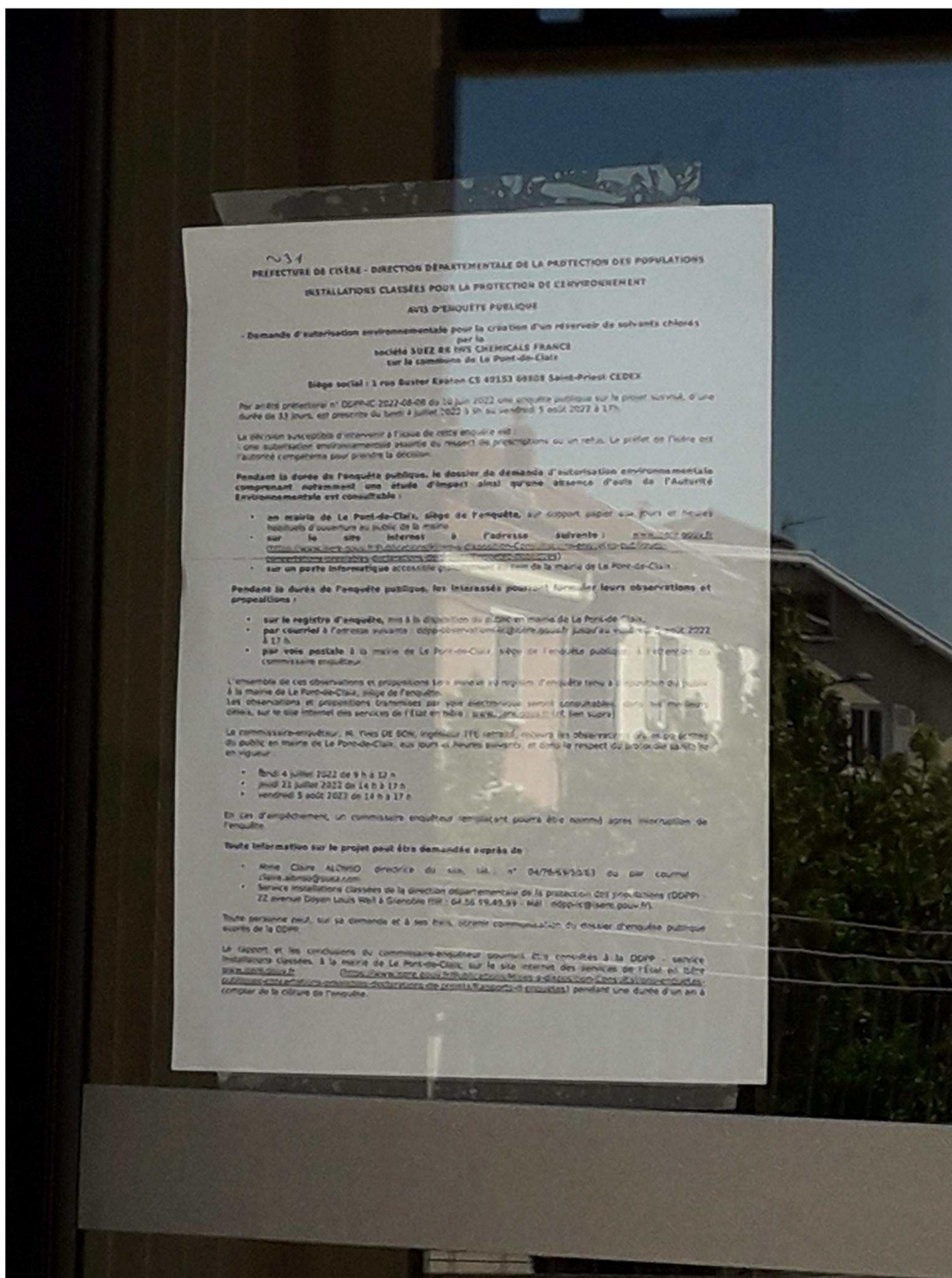
Suite à votre appel téléphonique de ce jour, je vous informe par ce présent mail que l'avis de l'enquête publique a bien été affiché ce jour en Mairie.

Cordialement.

Liliane BENASSAI
Service Urbanisme
Mairie de Jarrie
04 76 68 88 01

7.2.7 Commune de PONT DE CLAIX

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC



7.2.8 Commune de SEYSSINS

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] Re: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France

De : > gwenaelle.leone (par Internet) <gwenaelle.leone@mairie-seyssins.fr>

Date : 17/06/2022 à 15:39

Pour : MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Copie à : maud simonet <maud.simonet@mairie-seyssins.fr>, Geraldine Dubois <geraldine.dubois@mairie-seyssins.fr>

Suite à nos échanges,

Je vous confirme que l'arrêté a été affiché en mairie ce jour.
Vous recevrez à la fin de l'enquête le certificat d'affichage.

Bonne journée,
Cordialement,

7.2.9 Commune de VARCES

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

Sujet : [INTERNET] Fwd: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France

De : > pole.aménagement (par Internet) <pole.aménagement@varces.fr>

Date : 14/06/2022 à 08:42

Pour : laurence.morris@isere.gouv.fr

Copie à : Raoul SIMON <r.simon@varces.fr>

Bonjour,

J'accuse réception de votre courriel et vous informe que l'affichage se fait ce jour en mairie de Varcès-Allières-et-Risset.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Anne SILVENT

Assistante Service Urbanisme
Mairie de Varcès Allières et Risset
16 rue Jean Jaurès
38760 VARCES ALLIERES ET RISSET

Tél. 04 76 72 92 31

7.3 Certificats d'affichage

7.3.1 Commune de BRESSON

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de
l'avis d'enquête publique concernant
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 13/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 16/08/2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 16/08/2022
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie



LE MAIRE
Audrey GUYOMARD

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE

Hélène Jouve

7.3.2 Commune de CHAMPAGNIER



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, Florent CHOLAT, Maire de la commune de CHAMPAGNIER certifie que l'arrêté n°DDPP-IC-2022-06-08, en date du 10 juin 2022, portant ouverture de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE, a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage en mairie de Champagnier.

Du 15/06/2022 au 09/08/2022.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Champagnier, le 09/08/2022

Le Maire
Florent CHOLAT



7.3.3 Commune de CLAIX

Service installations classées

N/Réf : LM

Certificat d'affichage de la commune de Claix (38640)
l'avis d'enquête publique concernant
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 13/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 05/08/2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 18/08/2022
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie

M. Christophe REUIL
Maire de Claix



Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

7.3.4 Commune d'ECHIROLLES



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La ville d'Échirolles représentée par le Maire Renzo SULLI, certifie que l'avis d'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage en mairie d'Échirolles :

du 16 06 2022 au 05 08 2022.



Fait à Echirolles, le :

08 AOUT 2022

Le Maire
Renzo SULLI

Pour le Maire
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe



Martine PASSAVANT

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire
HOTEL DE VILLE : B.P. 248 - 1 PLACE DES 5 FONTAINES - 38433 ECHIROLLES CEDEX
TELEPHONE : 04 76 20 63 00 - TELECOPIE : 04 76 20 49 65
<http://www.ville-echirolles.fr> courrier@ville-echirolles.fr

7.3.5 Commune de JARRIE

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de
l'avis d'enquête publique concernant
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 15/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 15/07/2022, (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 09/08/2022.
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie



Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

7.3.6 Commune de PONT DE CLAIX

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de
l'avis d'enquête publique concernant
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de
solvants chlorés
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

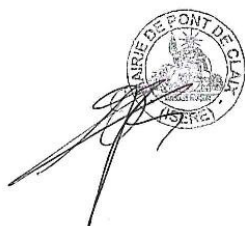
Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 17 JUIN 2022 (soit
quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 5 AOUT 2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 10 AOUT 2022
*(ne peut être antérieure à la fin
d'affichage)*



Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Directeur Général
des Services
B. MOREAU

Signature et cachet de la mairie
Le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Maire-Adjoint,
Sam TOSCANO



Tel : 04 56 58 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

7.3.7 Commune de SEYSSINS

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de
l'avis d'enquête publique concernant
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

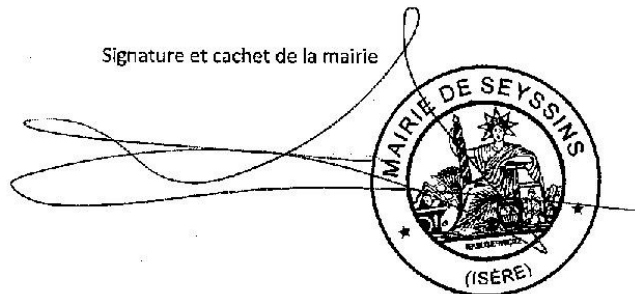
Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 17/06/22 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)
au 12/08/22 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 12/08/2022
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie



7.3.8 Commune de VARCES

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de
l'avis d'enquête publique concernant
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 14/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 05/08/2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 05/08/2022
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)



Signature et cachet de la mairie

Monsieur le Maire,
Jean-Luc CORBET

Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

7.4 Report de la permanence du 21 juillet 2022

7.4.1 Arrêté de report

Service installations classées de la DDPP

Arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-07-13

du 19 juillet 2022

portant modification de l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique relative à la
demande d'autorisation environnementale

déposée par la société SUEZ RR IWS CHEPICALS FRANCE pour la création d'un
réservoir de solvants chlorés sur la commune de Le Pont-de-Claix

Le préfet de l'Isère,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les livres ^{es} et V ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 portant ouverture d'une enquête
publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de
solvants chlorés par la société SUEZ RRIWS **CHEMICALS FRANCE** sur la commune de Le Pont-de-Claix ;

Considérant que, suite à l'indisponibilité temporaire du commissaire enquêteur, il est nécessaire
d'annuler et reporter la permanence du jeudi 21 juillet 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

Arrête

Article 1er: L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 susvisé est modifié
comme suit :

« M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la
disposition du public, en mairie de Le Pont-de-Claix, pour y recevoir les observations et propositions
des intéressés, aux jours et heures suivants, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

Tél : 04 56 59 49 99

Mél : ddpp-ic isere.gouv.fr

Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil — CS 6 38028 Grenoble Cedex 1

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 29 juillet 2022 de 14h à 17h
- vendredi 5 août 2022 de 14h à 17h »

Le reste de l'article est inchangé.

Article 2 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère, le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, les maires de Le Pont-de-Claix, Bresson, Champagnier, Claix, Echirolles, Jarrie, Seyssins et Varcis-Allières-et-Risset sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au commissaire-enquêteur et à la société SUEZ RR IWS Chemicals France.

Pour le préfet, par délégation,
Le directeur départemental de la
protection des populations



Stéphan PINÈDE

7.4.2 Avis de report

Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées de la DDPP

Avis de report de permanence d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-07-13 du 19 juillet 2022, la date de la deuxième permanence de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE pour la création d'un réservoir de solvants chlorés sur la commune de Le Pont-de-Claix initialement fixée au jeudi 21 juillet 2022 est **reportée au vendredi 29 juillet 2022 de 14h à 17h.**

Cet avis est affiché dans les communes de Le Pont-de-Claix, Bresson, Champagnier, Claix, Echirolles, Jarrie, Seyssins et Varcis-Allières-et-Risset et sur le site internet des services de l'État en Isère.

Tél : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 38028 Grenoble Cedex 1
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h